

6 - Isère Drôme

FRDG248 Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme

Etat quantitatif : Bon Objectif : Bon état 2015 Motivations en cas de recours aux dérogations : Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	Etat chimique : Médiocre Objectif : Bon état 2027 Motivations en cas de recours aux dérogations : FT Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : nitrates, pesticides
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Pollution diffuse par les nutriments

AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
RES0802	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage

Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Pression à traiter : Prélèvements

RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
---------	-----------------------------------------------------------------

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

Captages prioritaires à traiter

Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage
CE3802	LE CHARLAN
CE3803	TRAPPES- LECHERES - BOIS DREVET
CE3805	LE POULET
gr477	CHAFFOIX
gr585	MELON